

Avis de la Commission de régulation de l'énergie du 27 septembre 2007 sur l'évolution des tarifs gaziers à souscription de Gaz de Bordeaux au 1^{er} octobre 2007

Conformément à l'article 7 de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003, la CRE a été saisie pour avis, le 20 septembre 2007, par le ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur le barème déposé par Gaz de Bordeaux concernant l'évolution des tarifs à souscription au 1^{er} octobre 2007. Ce barème figure en annexe du présent avis.

Ce mouvement tarifaire concerne le tarif SMS de Gaz de Bordeaux.

1. Barème proposé par Gaz de Bordeaux

Gaz de Bordeaux propose une baisse de 1,30 €/MWh de la part énergie du tarif SMS, devant refléter la variation de ses coûts d'approvisionnement.

2. Observations de la CRE

Gaz de Bordeaux a transmis, le 29 août 2007, des éléments de coûts en réponse à demande de la CRE du 28 mars 2007. Ces éléments étant en cours d'analyse par la CRE, ils ne peuvent être pris en compte pour l'élaboration du présent avis. Ce dernier est, ainsi, établi en considérant uniquement l'évolution des coûts d'approvisionnement de Gaz de Bordeaux entre le 1^{er} juillet 2007 et le 1^{er} octobre 2007.

Gaz de Bordeaux achète son gaz au tarif M de Tegaz. La CRE a vérifié que l'application de la formule d'évolution des coûts d'approvisionnement de Gaz de Bordeaux conduit bien à une baisse de la part énergie du tarif SMS de 1,30 €/MWh au 1^{er} octobre 2007.

3. Avis de la CRE

Au regard de l'évolution des coûts d'approvisionnement, la CRE émet un avis favorable sur le barème proposé par Gaz de Bordeaux.

Fait à Paris, le 27 septembre 2007

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

Le président

Philippe de LADOUCETTE

ANNEXE

Tarifs à souscription de Gaz de Bordeaux en application au 1^{er} octobre 2007

Tarif 451 - SMS	Au 01/07/2007 (en €)	Variation	Au 01/10/2007 (en €)
Abt / an	3 993,24 €	0%	3 993,24 €
Abt 2	399,32 €	0%	399,32 €
PFh / (kWh/j)/mois	0,07057 €	0%	0,07057 €
PFe / (kWh/j)/mois	0,02767 €	0%	0,02767 €
PPh / kWh	0,03200 €	-0,00130 €	0,03070 €
PPe / kWh	0,03082 €	-0,00130 €	0,02952 €
R2	-0,00279 €	0	-0,00279 €
R3	-0,00053 €	0	-0,00053 €
Rm	-0,00040 €	0	-0,00040 €
Re / (kWh/j)/an	-0,20196 €	0%	-0,20196 €